



L'ÉCHO DU LOCATAIRE NORMAND

ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DÉFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIÉS

Edito

Vous avez entre les mains notre premier journal, c'est pour nous un événement important. Fort du résultat des élections des représentants des locataires ou nous avons obtenu 3 élus et un renforcement de notre électorat à 14% à la Plaine Normande, nous avons décidé de mettre en place ce lien indispensable. Nous voulons que ce journal soit source d'échanges, vous avez nos élus et leurs coordonnées, vous avez notre adresse et les permanences que nous tenons toute l'année que ce soit pour un souci lié à la consommation, au logement ou un établissement de santé. Le logement social est mis à mal par le gouverne-

ment notamment avec ces dernières lois :
 Qui réduisent les budgets réservés à la dotation des APL que les bailleurs sociaux sont obligés de compenser pour éviter des hausses de loyers.
 Qui oblige les bailleurs sociaux ayant moins de 12000 logements à se regrouper, ce qui a mené à la création d'INOLYA (Calvados Habitat + Logi Pays), au regroupement de la Plaine Normande au sein de la CDC, d'autres rapprochement sont en cours.
 Qui oblige la vente de logement au secteur privé (40 000/par an contre 8 000 auparavant).
 Des réhabilitations énergétiques sont en cours, des démolitions, des constructions, des quartiers entiers concernés, (Lisieux, Blainville-sur-Orne,

Condé-sur-Noireau,...), nous avons signé des chartes, nous avons des correspondants, nous intervenons pour que les relogements et les droits des locataires soient préservés, cela représente un important travail mais notre association s'investi pour.
 N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires sur ce journal et si vous rencontrez des difficultés, contactez nous.

Bonne lecture.
 Didier BERGAR
 Président de INDECOSA-CGT du Calvados

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS À PAYER VOTRE LOYER ?

Ne pas payer son loyer, c'est risquer l'expulsion... Surtout ne pas faire la politique de l'autruche... Si vous avez des difficultés vous avez tout intérêt à rechercher une solution amiable avec votre bailleur et à solliciter toutes les aides possibles.

Faire appel aux Services Sociaux pour payer son loyer

Si aucun arrangement amiable n'est envisageable avec votre bailleur et si les difficultés perdurent mieux vaut alors se rapprocher de l'assistante sociale de sa mairie ou du Conseil Départemental. L'assistante sociale peut solliciter le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) de votre Département.
 Le FSL est un dispositif mis en place dans chaque département proposant une aide financière aux personnes rencontrant des difficultés à accéder au



logement ou à s'y maintenir. Les aides du FSL peuvent notamment permettre de financer les dépenses liées :
 - à l'entrée dans le logement (dépôt de garantie, premier loyer, assurance du logement, frais de déménagement...)
 - aux dettes de loyer, de factures d'énergie, d'eau.

Comment demander une aide FSL ?

Pour demander une aide FSL (Fonds de Solidarité Logement), adressez-vous :
 Si vous êtes allocataire CAF (Caisse d'allocation Familiale), à cet organisme un agent vous remettra un dossier à remplir. Sinon vous devez vous adresser aux services sociaux de votre département. Si vous rencontrez des difficultés pour remplir ces dossiers, n'hésitez pas à faire appel aux conseillers des la CAF ou du CCAS (Centre Communal d'Action Social) de votre commune.



INDECOSA-CGT - 8 rue colonel Rémy - 14000 CAEN
<https://www.cgicalvados.fr/consommation>

Représentant légal : Didier Bergar
 Directrice de publication : Jocelyne Le Magoéro
 Comité de rédaction : Messieurs Acuna, Bergar Faucon, Fernandez, Nativelle, Tacchi, Ygé
 Mesdames Contesse, Le Magoéro
 Imprimeur : M@iltech Routage
 avec CDC la plaine normande, Inolya,
 Les foyers normands. Partelios